

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* Cyprinal
Numéro de produit utilisés par les entreprises: CYPRINAL
REACH numéro d'enregistrement: 01-2119538797-21-0000
Désignation de la substance: (2E)-2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde
Numéro d'identification de substance: EC 701-219-0
Autres moyens d'identification: 32143; Cinnamaldéhyde, alpha-méthyl-; 2-Propenal, 2-méthyl-3-phényl-; l'aldéhyde alpha-Méthylcinnamique; α-Méthylcinnamaldéhyde

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: Ingrédient de parfumé. Intermédiaire. Les applications industrielles. Les applications professionnelle. Utilisations par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soin personnel, les parfums et les fragrances. Voir l'annexe pour les usages visés.
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: EMERALD KALAMA CHEMICAL LIMITED
Dans Road
Widnes
Cheshire WA8 0RF
Royaume-Uni
Téléphone : +44 (0) 151 423 8000. FAX: +44 (0) 151 423 8127.
e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com
Pour plus de renseignements sur cette FDS:

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317

2.2. Éléments d'étiquetage:

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Nom du FDS: Kalama* Cyprinal

Mention(s) de mise en garde:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

2.3. Autres dangers:

Critères PBT/vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

Autres dangers:

Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
0000101-39-3	2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	99-100	Skin Sens. 1	H317
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>	<u>CE/Liste Number</u>
0000101-39-3	2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	99-100	01-2119538797-21-0000	701-219-0 (202-938-8)

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Remarques: 2-MÉTHYL-3-PHÉNYLACRYLALDÉHYDE : Alternative CAS# 15174-47-7 (EC 701-219-0, (2E)-2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde).

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice ABC, de la mousse ou du dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer le moussage. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les récipients exposés au feu. On peut utiliser de l'eau pulvérisée pour curer les déversements accidentels loin des endroits d'exposition.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Ce produit ne pose pas de risque d'incendie mais brûlera s'il est enflammé. Exposé à des chaleurs extrêmes, le récipient fermé peut éclater (en raison de la pression accumulée). Risque de combustion : les déchets imbibés de ce produit peuvent chauffer à des températures susceptibles de causer leur auto-inflammation en cas d'élimination inappropriée. De nombreux aldéhydes s'oxydent immédiatement de façon exothermique en cas d'exposition à l'air. Tous les matériels utilisés pour le nettoyage : chiffons, serviettes, etc. devraient être lavés à l'eau et au savon ou passés à la machine avec un détergent doux avant élimination pour éviter les montées en température potentielles suite à l'oxydation.

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

5.3. Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Risque de combustion : les déchets imbibés de ce produit peuvent chauffer à des températures susceptibles de causer leur auto-inflammation en cas d'élimination inappropriée. Juste après l'utilisation, les chiffons, la laine d'acier ou les autres déchets doivent être mouillés ou nettoyés à l'eau et au savon ou passés à la machine avec un détergent doux, ou encore placés dans un récipient métallique rempli d'eau avant leur élimination appropriée.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Durée de conservataion : 24 mois. Le conteneur vide contient un résidu qui peut présenter les mêmes risques que le produit. Ce produit peut facilement s'oxyder. Il est conseillé de tamponner les récipients ouverts sous une atmosphère d'azote.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations sur les mesures particulières de gestion des risques : reportez-vous à l'annexe de cette fiche technique de sécurité (scénarios d'exposition).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Nom Chimique	UE OELV	UE IOELV	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL
2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	N/E	N/E	N/E	N/E
<u>Nom Chimique</u>	<u>France VME</u>	<u>Belgium OEL</u>		
2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	N/E	N/E		
<u>Nom Chimique</u>	<u>Suisse OEL</u>			
2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	N/E			

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Doses dérivées sans effet (DNELs)-Travailleurs:

Nom Chimique	Inhalation-aiguë (locaux)	Inhalation-aiguë (systémiques)	Inhalation-long terme (locaux)	Inhalation-long terme (systémiques)
2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	N/E	N/E	13.3 mg/m3	13.3 mg/m3
<u>Nom Chimique</u>	<u>Cutanée-aiguë (locaux)</u>	<u>Cutanée-aiguë (systémiques)</u>	<u>Cutanée-long terme (locaux)</u>	<u>Cutanée-long terme (systémiques)</u>
2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	3.5 mg/cm2	N/E	3.5 mg/cm2	2,21 mg/kg bw/jour

Concentrations prédites sans effet (PNECs):

Nom Chimique	Eaux douces	Eaux marines	Rejets discontinus	Sols
2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	0.0012 mg/L	0.00012 mg/L	0.012 mg/L	0.0071 mg/kg sols dw
<u>Nom Chimique</u>	<u>Sédiments (eaux douces)</u>	<u>Sédiments (eaux marines)</u>	<u>ITEU (STP)</u>	<u>Orale</u>
2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	0.0404 mg/kg sédiments dw	0.00404 mg/kg sédiments dw	3.66 mg/L	pas de potentiel de bioconcentration

N/E = Non établi; N/A (S.O.) = Sans objet (non requis); bw=poids corporel; day=jour; dw = poids sec; ww = poids humide.

2-MÉTHYL-3-PHÉNYLACRYLALDÉHYDE : dose dérivée sans effet (DNEL) pour la population générale :

- Inhalation, effets systémiques, à long terme : 3.27 mg/m3
- Inhalation, effets locaux, à long terme : 3.27 mg/m3
- Effets dermiques, systémiques, à long terme : 1,11 mg/kg de poids corporel/jour
- Effets dermiques, locaux, à long terme : 3,5 mg/cm2
- Effets dermiques, locaux, aigus : 3,5 mg/cm2

- Effets oraux, systémiques, à long terme : 1,1 mg/kg de poids corporel/jour

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter du matériel de protection des yeux.

Protection des mains: Évitez le contact avec la peau lors du mélange ou de la manipulation du matériau en portant des gants imperméables résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact fréquent répété, le port de gants dont le temps de protection est supérieur à 480 minutes est recommandé (protection de classe 6). En cas de contact bref ou de projections, le port de gants dont le temps de protection est de 30 minutes ou plus est recommandé (protection de classe 2 ou plus). Matériaux suggérés pour les gants de protection : butylcaoutchouc, caoutchouc nitrile, PVC. Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

Protection de la peau et du corps: Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique. Masque à gaz avec type de filtre A.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir les sections 6 et 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Liquide	pH:	Non disponible
Apparence:	Jaune clair	Densité relative:	1.036-1.040 (20 °C)
Odeur:	Amandes	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	2.471 @ 25°C
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	100%
Solubilité dans l'eau:	Négligeable	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	Point d'ébullition °C:	254°C @ 101.3 kPa
Pression de vapeur:	<0.01 kPa (<0.1 mm Hg) @ 20°C	Point d'ébullition °F:	489°F @ 101.3 kPa
Densité de vapeur:	Non disponible	Point d'éclair:	120 °C (248 °F) Pensky-Martens en vase clos
Viscosité:	4.156 mPa.s @ 20°C	Température d'auto-inflammabilité:	248°C (478°F)
Point de fusion / Point de congélation:	<1.8°C (<35°F) @ 101.3 kPa	Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet (liquide)
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosivité:	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif		
Température de décomposition:	Non disponible		

9.2. Autres informations:

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable. Est facilement oxydé par l'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives.

10.5. Matières incompatibles:

Éviter les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

CO₂ et CO.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Susceptible d'irriter les yeux.

Peau: Peut provoquer une allergie cutanée. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut entraîner une irritation.

Inhalation: Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation.

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>CL50 Inhalation</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Orale</u>	<u>Espèce</u>	<u>DL50 Cutané</u>	<u>Espèce</u>
2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	N/E	N/E	2050 mg/kg	Rat / adulte	>5000 mg/kg	Lapin / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation de la peau</u>	<u>Espèce</u>
2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	Non irritant	Humain

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

<u>Nom Chimique</u>	<u>Irritation des yeux</u>	<u>Espèce</u>
2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	Irritant léger	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1.

<u>Nom Chimique</u>	<u>Sensibilisation cutanée</u>	<u>Espèce</u>
2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	Sensibilisant	force probante des données

Cancérogénicité: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
RÉFÉRENCES CROISÉES (CINNAMALDÉHYDE) : lors d'une étude sur l'alimentation animale menée sur deux ans, le cinnamaldéhyde ne s'est pas révélé cancérigène; NOAEL (dose sans effet nocif observé), cancérogénicité, rat : 400 mg/kg de poids corporel/jour.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). 2-MÉTHYL-3-PHÉNYLACRYLALDÉHYDE : Tests d'Ames, avec et sans activation : négatif. Des études de génotoxicité in vivo ont produit des résultats négatifs pour la mutagénicité.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). 2-MÉTHYL-3-PHÉNYLACRYLALDÉHYDE - RÉFÉRENCES CROISÉES/FORCE PROBANTE DES DONNÉES : Toxicité sur la reproduction, étude par voie orale chez le rat : NOAEL (dose sans effet nocif observé) de 200 mg/kg bw/jour. Toxicité sur le développement, orale, ra : Une NOAEL 1200 mg/kg bw/jour.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). 2-MÉTHYL-3-PHÉNYLACRYLALDÉHYDE : Étude sur la toxicité avec dose répétée : NOAEL (dose sans effet nocif observé), orale, rat (force probante des données) - 110 mg/kg bw/jour; NOAEL, cutanée, lapin (force probante des données) - 110 mg/kg/ bw/jour.

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité:

Nom Chimique 2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	Poissons 96 heures CL50 1,2 mg/L (matières similaires)	Poissons 96 heures CL50 N/E	Poissons - Chronique NOEC N/E
Nom Chimique 2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	Invertébrés 48 heures CE50 9.9 mg/L	Invertébrés 24 heures CE50 N/E	Invertébrés - Chronique NOEC N/E
Nom Chimique 2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	Algues - 96 heures CE50 N/E	Algues - 72 heures CE50 14.8 mg/L	Algues - Chronique NOEC EC10=6.1 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité:

Nom Chimique 2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	Biodégradation Readily biodegradable (OECD 301B)
---	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Nom Chimique 2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	Facteur de bioconcentration (BCF) N/E	Log Kow 2.471 @ 25°C
---	---	--------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol:

Nom Chimique 2-Méthyl-3-phénylacryaldéhyde (α-Méthylcinnamaldéhyde)	Mobilité dans le sol (Koc/Kow) N/E
---	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Nom du FDS: Kalama* Cyprinal

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

14.1. Numéro ONU: N/A

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID: N/A

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A

Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage: N/A

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe REACH (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. En Europe REACH, CAS# 15174-47-7 (EC 701-219-0). La réglementation REACH ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Performance Materials a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH. Les informations REACH concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE: Sans objet

Autres renseignements sur l'UE: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations nationales: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

Réglementation

Inventaire australien des substances chimiques (AICS):

Statut

Y

Liste intérieure des substances du Canada (LIS):

Y

Liste extérieure des substances du Canada (LES):

N

Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):

Y

Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):

Y

Nom du FDS: Kalama* Cyprinal

Réglementation

Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:
États-Unis Toxic Substances Control Act (TSCA):

Statut

Y
Y
Y
Y
Y
Y
Y

Une liste "Y" indique que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une liste "N" indique que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'existe pas de liste d'inventaire publique; 2) aucune information n'est disponible ou 3) le composant n'a pas été vérifié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Raison de la révision: Modifications dans la (les) section(s): 1, 3, 15

Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges: Sans objet (substance)

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Performance Materials, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV: Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV: Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Performance Materials, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis

Annexe

Scénarios d'exposition

Informations de substances:

Désignation de la substance : α -Méthylcinnamaldéhyde.

EC# 202-938-8 / CAS# 101-39-3

REACH numéro d'enregistrement : 01-2119538797-21-0000

Liste des scénarios d'exposition:

ES1 : Utilisation sur des sites industriels - Utilisation comme intermédiaire

ES2 : Formulation - Formulation de composés parfumés

ES3 : Formulation - Formulation de produits parfumés

ES4 : Utilisation sur des sites industriels - Utilisation industrielle de produits de lavage et de nettoyage

ES5 : Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation professionnelle de produits de lavage et de nettoyage

ES6 : Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage (à l'intérieur)

Nom du FDS: Kalama* Cyprinal

- ES7 : Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage (à l'extérieur)
ES8 : Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation professionnelle de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire
ES9 : Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de cirages ou produits de polissage et mélanges de cire
ES10 : Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air
ES11 : Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de biocides (à l'intérieur)
ES12 : Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de biocides (à l'extérieur)
ES13 : Utilisation par des travailleurs professionnels - Utilisation de cosmétiques par des professionnels
ES14 : Utilisation par le grand public - Utilisation de cosmétiques par le grand public

Remarques d'ordre général:

Les évaluations d'exposition à l'environnement de premier niveau ont été au départ effectuées avec la méthode EUSES 2.1, qui fait partie de l'outil Chemical Safety Assessment and Reporting tool version 2.2 (CHESAR v2.2). Des évaluations de niveau supérieur ont été effectuées quand la sécurité d'utilisation n'a pas pu être démontrée avec les évaluations de premier niveau. Dans ces cas, les catégories SpERCs (Specific Environmental Release Categories) ont été utilisées.

Les évaluations d'exposition des travailleurs de premier niveau ont été au départ effectuées à l'aide de la méthode Worker TRA v3, qui fait partie de l'outil Chemical Safety Assessment and Reporting tool version 2.2 (CHESAR v2.2).

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions des consommateurs, à moins que le contraire ne soit précisé.

Référence : IFRA Scénarios d'exposition REACH pour substances odorantes. Version 2.1/11 Décembre 2012.

Scénario d'exposition (1): Utilisation sur des sites industriels - Utilisation comme intermédiaire

1. Scénario d'exposition (1)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation sur des sites industriels - Utilisation comme intermédiaire

Liste des descriptions d'utilisation:

- Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU8
Catégorie de produit (PC) : PC19
Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b
Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC6a (SpERC IFRA 2.1a.v1)

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

- PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable. Utilisation des substances dans un système confiné de haute intégrité, présentant un faible potentiel d'expositions, p. ex. tout échantillonnage à l'aide de systèmes en boucle fermée.
PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. Processus continu, mais dont la philosophie de conception ne vise pas spécifiquement la minimisation des émissions. Il n'est pas de haute intégrité et une exposition occasionnelle se produira p. ex. lors de l'entretien, de l'échantillonnage et des freinages des équipements.
PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). Fabrication par lots d'un produit chimique ou formulation, au cours de laquelle la manipulation prédominante a lieu sous confinement, p. ex. par transferts en circuits clos, mais présentant quelques possibilités de contact avec les substances chimiques, p. ex. lors de l'échantillonnage.
PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires). Utilisation d'intermédiaires principalement pour l'industrie de la chimie par le biais de processus continus ou par lots en utilisant des équipements multi-usages ou spécialisés, au moyen de contrôle technique ou par intervention manuelle, pour la synthèse (fabrication) d'autres substances. Par exemple, utilisation de matières premières ou d'éléments chimiques servant à la synthèse de substances agrochimiques, pharmaceutiques, monomériques, etc.

Explications supplémentaires:

Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.
Application industrielle.

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur les catégories spécifiques de rejet dans l'environnement (SPERC) du CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique), consultez <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:	Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance : Jusqu'à 100%. Etat physique : liquide.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	Durée : - PROC1, PROC2, PROC3: < 8 heures/jour. - PROC8b: < 4 heures/jour.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Surface cutanée exposée : - PROC1, PROC3 : 240 cm ² (une main, paume uniquement). - PROC2 : 480 cm ² (deux mains, paume uniquement). - PROC8b : 960 cm ² (deux mains).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Lieu : Utilisation intérieure. Domaine : usage industriel. Température de procédé (pour le liquide) : <= 40 °C.
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Ventilation générale : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %. Confinement : - PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine). - PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC3 : Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC8b : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. Ventilation locale : Non requis. Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:	Protection respiratoire : Non requis. Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation spécifique à l'activité) (Efficacité dermique : 95%).
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum. Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter. Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité. Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail. Formation du personnel aux pratiques métier recommandées. Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.
2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Généralités:	Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes. Epuración des eaux usées sur site obligatoire.
Caractéristiques du produit:	Etat physique : liquide. Pression de vapeur : <0,5 kPa.
Quantités utilisées:	Utilisation journalière maximale sur un site : 24 tonnes/jour. Utilisation annuelle maximale sur un site : 7200 tonnes/an. Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Nombre de jours de rejet : 300 jours/an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m ³ /jour (par défaut).
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	Utilisation industrielle. Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 0,00025; (rejet final): 0,00025. Débit de rejet local : 6 kg/jour (SpERC IFRA 2.1a.v1). Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 0,00002; (rejet final): 0,000006. Débit de rejet local : 0,144 kg/jour (SpERC IFRA 2.1a.v1). Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0 (SpERC IFRA 2.1a.v1). Traitement sur site des eaux usées : Traitement physico-chimique [Efficacité dans l'eau : 70 %].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %). Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m ³ /j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.
 Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque)
 (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH: Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.
 Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PROC3, PROC8a, PROC8b

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 Worker TRA v3. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Estimation d'exposition:

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique	Cutanée	0,686 mg/kg bw/jour	0.31	PROC8b
Travailleur, durable, systémique	Inhalation	5.482 mg/m3	0.412	PROC3, PROC8b
Travailleur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	N/A	0.722	PROC8b
Travailleur, durable, locale	Cutanée	0.05 mg/cm2	0.014	PROC8b
Travailleur, durable, locale	Inhalation	5.482 mg/m3	0.412	PROC3, PROC8b

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC6a (SpERC IFRA 2.1a.v1)

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.

Estimation d'exposition:

<u>Compartiment</u>	<u>PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0.0009719 mg/L	0.81	
Sédiment d'eau douce	0.023 mg/kg dw	0.572	
Eaux marines	0.00009676 mg/L	0.806	
Sédiment d'eau de marines	0.002 mg/kg dw	0.57	
Sols	0.004 mg/kg dw	0.598	
ITEU (STP)	0.009 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,001 mg/m3 / 0,0005801 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Durée : PROC1, PROC2, PROC3: < 8 heures/jour. PROC8b: < 4 heures/jour.
 Protection dermique : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation spécifique à l'activité) (Efficacité dermique : 95 %). Concentration de la substance : Jusqu'à 100%.

Environnement: Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (2): Formulation - Formulation de composés parfumés

1. Scénario d'exposition (2)

Nom du FDS: Kalama* Cyprinal

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Formulation - Formulation de composés parfumés

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC2 (spERC IFRA 2.1a.v1)

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable. Utilisation des substances dans un système confiné de haute intégrité, présentant un faible potentiel d'expositions, p. ex. tout échantillonnage à l'aide de systèmes en boucle fermée.

PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). Fabrication par lots d'un produit chimique ou formulation, au cours de laquelle la manipulation prédominante a lieu sous confinement, p. ex. par transferts en circuits clos, mais présentant quelques possibilités de contact avec les substances chimiques, p. ex. lors de l'échantillonnage.

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants). Fabrication ou formulation de produits chimiques ou d'articles utilisant des technologies faisant appel au mélange de matières solides ou liquides et dont le processus se déroule par étapes, chacune pouvant présenter une possibilité de contact important.

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations non spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances en laboratoire à petite échelle (< 1 l ou 1 kg).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC2 Formulation de préparations. Mélange et composition de substances dans des préparations dans tout type d'industrie de formulation tels que des peintures, produits à faire soi-même, colles à pigment, combustibles, produits ménagers (produits de nettoyage), lubrifiants, etc.

Explications supplémentaires:

Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Application industrielle.

Scénario d'exposition générique : IFRA GES 1 (IU1).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (spERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:	Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance : - PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15: >25%. - PROC8a, PROC9: 5-25%. Etat physique : liquide.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	Durée : - PROC3, PROC5, PROC8a : < 4 heures/jour. - PROC1, PROC8b, PROC9 : <1 heure/jour. - PROC15 : <15 minutes.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Surface cutanée exposée : - PROC1, PROC3, PROC15 : 240 cm ² (une main, paume uniquement). - PROC5, PROC9 : 480 cm ² (deux mains, paume uniquement). - PROC8a, PROC8b : 960 cm ² (deux mains).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Lieu : Utilisation intérieure. Domaine : usage industriel. Température de procédé (pour le liquide) : <= 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	<p>Ventilation générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC15 : Bonne ventilation générale (renouvellement d'air de 3-5 volumes par heure) : 30 %. - PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %. <p>Confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC1: Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine). - PROC3: Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC8b, PROC9: Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC5, PROC8a, PROC15: Non. <p>Ventilation locale : Non requis.</p> <p>Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.</p>
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:	<p>Protection respiratoire : Non requis.</p> <p>Protection dermique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation spécifique à l'activité) (Efficacité dermique : 95 %). - PROC15 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %).
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	<p>Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.</p> <p>Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.</p> <p>Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.</p> <p>Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.</p> <p>Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.</p> <p>Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.</p> <p>Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.</p>
2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Généralités:	<p>Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.</p> <p>Epuration des eaux usées sur site obligatoire.</p>
Caractéristiques du produit:	<p>Etat physique : liquide.</p> <p>Pression de vapeur : <0,5 kPa.</p>
Quantités utilisées:	<p>Utilisation journalière maximale sur un site : 2 tonnes/jour.</p> <p>Utilisation annuelle maximale sur un site : 300 tonnes/an.</p> <p>Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 100 %.</p>
Fréquence et durée de l'utilisation:	<p>Nombre de jours de rejet : 180 jours/an.</p>
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	<p>Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).</p>
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	<p>Utilisation industrielle.</p> <p>Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 0,00025; (rejet final): 0,00025. Débit de rejet local : 0,5 kg/jour (SpERC IFRA 2.1a.v1).</p> <p>Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 0,00002; (rejet final): 0,000006. Débit de rejet local : 0,012 kg/jour (SpERC IFRA 2.1a.v1).</p> <p>Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0 (SpERC IFRA 2.1a.v1).</p> <p>Traitement sur site des eaux usées : Traitement physico-chimique [Efficacité dans l'eau : 70 %].</p>
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	<p>Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).</p>
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	<p>Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %).</p> <p>Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).</p>
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :	<p>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.</p> <p>Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)</p>

Nom du FDS: Kalama* Cyprinal

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH: Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PROC5, PROC8a, PROC8b

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 Worker TRA v3. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Estimation d'exposition:

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique	Cutanée	0,686 mg/kg bw/jour	0.31	PROC5, PROC8b
Travailleur, durable, systémique	Inhalation	6.578 mg/m3	0.495	PROC8a
Travailleur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	N/A	0.722	PROC5
Travailleur, durable, locale	Cutanée	0.1 mg/cm2	0.029	PROC5
Travailleur, durable, locale	Inhalation	6.578 mg/m3	0.495	PROC8a

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC2 (spERC IFRA 2.1a.v1)

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.

Estimation d'exposition:

<u>Compartiment</u>	<u>PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0.0001547 mg/L	0.129	
Sédiment d'eau douce	0.004 mg/kg dw	0.091	
Eaux marines	0.00001504 mg/L	0.125	
Sédiment d'eau de marines	0.0003576 mg/kg dw	0.089	
Sols	0.0003591 mg/kg dw	0.051	
ITEU (STP)	0.0007432 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,00005921 mg/m3 / 0,00003069 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Durée : PROC3, PROC5, PROC8a : < 4 heures/jour. PROC1, PROC8b, PROC9 : <1 heure/jour. PROC15 : <15 minutes. Protection dermique : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation spécifique à l'activité) (Efficacité dermique : 95 %). PROC15 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %). Concentration de la substance : Jusqu'à 25% .

Environnement: Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (3): Formulation - Formulation de produits parfumés

1. Scénario d'exposition (3)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Formulation - Formulation de produits parfumés

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC2 (SpERC AISE 2.1g.v2).

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable. Utilisation des substances dans un système confiné de haute intégrité, présentant un faible potentiel d'expositions, p. ex. tout échantillonnage à l'aide de systèmes en boucle fermée.

PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation). Fabrication par lots d'un produit chimique ou formulation, au cours de laquelle la manipulation prédominante a lieu sous confinement, p. ex. par transferts en circuits clos, mais présentant quelques possibilités de contact avec les substances chimiques, p. ex. lors de l'échantillonnage.

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants). Fabrication ou formulation de produits chimiques ou d'articles utilisant des technologies faisant appel au mélange de matières solides ou liquides et dont le processus se déroule par étapes, chacune pouvant présenter une possibilité de contact important.

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations non spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). Chaînes de remplissage spécialement conçues pour capturer les émissions de vapeurs et d'aérosols et minimiser les débordements.

PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation. Traitement des préparations et/ou des substances (liquide et solide) pour les préparations ou articles. Les substances de la matrice chimique peuvent être exposées à des conditions mécaniques et/ou thermoénergétiques élevées. L'exposition est principalement associée aux vapeurs volatiles et/ou générées, de la poussière peut également se former.

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire. Utilisation de substances en laboratoire à petite échelle (< 1 l ou 1 kg).

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC2 Formulation de préparations. Mélange et composition de substances dans des préparations dans tout type d'industrie de formulation tels que des peintures, produits à faire soi-même, colles à pigment, combustibles, produits ménagers (produits de nettoyage), lubrifiants, etc.

Explications supplémentaires:

Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Application industrielle.

Scénario d'exposition générique : IFRA GES 2 (IU2).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf). Pour plus d'informations sur le CEFIC (The European Chemical Industry Council) Catégories particulières rejets dans l'environnement (spERCs), reportez-vous à <http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Libraries/>.

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:	Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance : - PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15: 5-25%. - PROC8a, PROC9, PROC14: <1%. Etat physique : liquide.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	Durée : - PROC14: <8 heures/jour. - PROC3, PROC5, PROC8a : < 4 heures/jour. - PROC1, PROC8b, PROC9 : <1 heure/jour. - PROC15 : <15 minutes.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Surface cutanée exposée : - PROC1, PROC3, PROC15 : 240 cm ² (une main, paume uniquement). - PROC5, PROC9, PROC14 : 480 cm ² (deux mains, paume uniquement). - PROC8a, PROC8b : 960 cm ² (deux mains).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Lieu : Utilisation intérieure. Domaine : usage industriel. Température de procédé (pour le liquide) : ≤ 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	<p>Ventilation générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC15 : Bonne ventilation générale (renouvellement d'air de 3-5 volumes par heure) : 30 %. - PROC1, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14 : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %. <p>Confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC1: Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine). - PROC3: Procédé par lot fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC8b, PROC9: Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC5, PROC8a, PROC14, PROC15: Non. <p>Ventilation locale : Non requis.</p> <p>Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.</p>
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:	<p>Protection respiratoire : Non requis.</p> <p>Protection dermique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC1, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC14, PROC15 : Non (Efficacité dermique : 0 %). - PROC5 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %). - PROC8b : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %).
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	<p>Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.</p> <p>Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.</p> <p>Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.</p> <p>Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.</p> <p>Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.</p> <p>Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.</p> <p>Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.</p>
2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Généralités:	Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.
Caractéristiques du produit:	Etat physique : liquide. Pression de vapeur : <0,5 kPa.
Quantités utilisées:	Utilisation journalière maximale sur un site : 1,5 tonnes/jour. Utilisation annuelle maximale sur un site : 15 tonnes/an. Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Nombre de jours de rejet : 220 jours/an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	<p>Utilisation intérieure.</p> <p>Utilisation industrielle.</p> <p>Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 0,0; (rejet final): 0,0. Débit de rejet local : 0 kg/jour (SpERC AISE 2.1g.v2).</p> <p>Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 0,0001; (rejet final): 0,0001. Débit de rejet local : 0,15 kg/jour (SpERC AISE 2.1g.v2).</p> <p>Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0 (SpERC AISE 2.1g.v2).</p>
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	<p>Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).</p> <p>Rendement de procédé : Procédé optimisé pour l'utilisation extrêmement efficace des matières premières (rejet dans l'environnement très minime).</p> <p>Nettoyage des équipements : Nettoyage des équipements en réduisant les rejets dans les eaux usées.</p>
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	<p>Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %).</p> <p>Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).</p>
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :	<p>Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.</p> <p>Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)</p>

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.

Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH: Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PROC3, PROC5, PROC8b

Méthode d'estimation d'exposition: No Information

Estimation d'exposition:

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique	Cutanée	1,645 mg/kg bw/jour	0.744	PROC8b
Travailleur, durable, systémique	Inhalation	3.289 mg/m3	0.247	PROC5
Travailleur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	N/A	0.827	PROC8b
Travailleur, durable, locale	Cutanée	0.12 mg/cm2	0.034	PROC3, PROC5, PROC8b
Travailleur, durable, locale	Inhalation	3.289 mg/m3	0.247	PROC5

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC2 (SpERC AISE 2.1g.v2).

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.

Estimation d'exposition:

<u>Compartiment</u>	<u>PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0.001 mg/L	0.841	
Sédiment d'eau douce	0.024 mg/kg dw	0.594	
Eaux marines	0.0001005 mg/L	0.837	
Sédiment d'eau de marines	0.002 mg/kg dw	0.591	
Sols	0.004 mg/kg dw	0.584	
ITEU (STP)	0.009 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,00002091 mg/m3 / 0,00002135 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé:

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Durée : PROC14: <8 heures/jour. PROC3, PROC5, PROC8a : < 4 heures/jour. PROC1, PROC8b, PROC9 : <1 heure/jour. PROC15 : <15 minutes. Protection dermique : PROC1, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC14 : Non (Efficacité dermique : 0 %). PROC5 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %). PROC8b : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %). Concentration de la substance : PROC1, PROC3, PROC5, PROC8b, PROC15: 5-25%. PROC8a, PROC9, PROC14: <1%.

Environnement:

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (4): Utilisation sur des sites industriels - Industrial end-use of washing and cleaning products

1. Scénario d'exposition (4)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation sur des sites industriels - Industrial end-use of washing and cleaning products

Liste des descriptions d'utilisation:

Nom du FDS: Kalama* Cyprinal

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU0

Catégorie de produit (PC) : PC35

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC4

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable. Utilisation des substances dans un système confiné de haute intégrité, présentant un faible potentiel d'expositions, p. ex. tout échantillonnage à l'aide de systèmes en boucle fermée.

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. Processus continu, mais dont la philosophie de conception ne vise pas spécifiquement la minimisation des émissions. Il n'est pas de haute intégrité et une exposition occasionnelle se produira p. ex. lors de l'entretien, de l'échantillonnage et des freinages des équipements.

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. Utilisation lors de la fabrication par lots d'un produit chimique présentant une possibilité importante d'exposition, p. ex. pendant la charge, l'échantillonnage ou le déversement de matière et lorsqu'une exposition est probable en raison de la nature de la conception.

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, produits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage. Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols. L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles particuliers de l'exposition; dans le cas de revêtements, une survaporisation peut entraîner un rejet dans les eaux usées et les déchets.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Étalement à faible énergie des revêtements par exemple. Y compris le nettoyage de surfaces. Les substances peuvent être inhalées sous forme de vapeurs et la peau peut entrer en contact avec des gouttelettes, des éclaboussures, lors d'un essuyage et de la manipulation de surfaces traitées.

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage. Opérations de trempage. Traitement d'articles par trempage, versage, immersion, imbibition, dégorgement ou imprégnation de substances, y compris formage à froid ou matrice type résine. Inclut la manipulation d'objets traités (p. ex. après teinture, galvanisation). La substance est appliquée sur une surface par des techniques à faible énergie comme le trempage de l'article dans un bain ou le versage d'une préparation sur une surface.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles. Utilisation industrielle d'agents dans des processus continus ou par lots en utilisant des équipements multi-usages ou spécialisés, au moyen de contrôle technique ou par intervention manuelle. Par exemple, des solvants utilisés pour des réactions chimiques, ou l'utilisation de solvants pour l'application de peinture, de lubrifiants pour le travail des métaux, d'agents de démoulage pour le coulage/modelage de polymères.

Explications supplémentaires:

Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Application industrielle.

Scénario d'exposition générique : IFRA GES 3 (IU3).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:	Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance : Jusqu'à 1%. Etat physique : liquide.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	Durée : - PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC10: <8 heures/jour. - PROC3, PROC5, PROC13 : < 4 heures/jour.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Surface cutanée exposée : - PROC1 : 240 cm ² (une main, paume uniquement). - PROC2, PROC4, PROC13 : 480 cm ² (deux mains, paume uniquement). - PROC8b, PROC10 : 960 cm ² (deux mains). - PROC7: 1500 cm ² (deux mains et les poignets supérieur).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Lieu : - PROC1, PROC2, PROC7, PROC13: Utilisation intérieure. - PROC4, PROC8b, PROC10: Utilisation en extérieur. Domaine : usage industriel. Température de procédé (pour le liquide) : <= 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	<p>Ventilation générale : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %.</p> <p>Confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine). - PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC4, PROC8b : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC7, PROC10, PROC13b : Non. <p>Ventilation locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC1, PROC2, PROC4, PROC8b, PROC13 : Non requis. - PROC7 : oui (efficacité de 95 %). <p>Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : Avancé.</p>
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:	<p>Protection respiratoire : Non requis.</p> <p>Protection dermique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC1, PROC2, PROC4, PROC8b, PROC13 : Non (Efficacité dermique : 0 %). - PROC7, PROC10 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %).
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	<p>Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.</p> <p>Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.</p> <p>Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.</p> <p>Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.</p> <p>Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.</p> <p>Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.</p> <p>Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.</p>
2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Généralités:	Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.
Caractéristiques du produit:	Etat physique : liquide. Pression de vapeur : <0,5 kPa.
Quantités utilisées:	Utilisation journalière maximale sur un site : 0,0000275 tonnes/jour. Utilisation annuelle maximale sur un site : 0,5 tonnes/an. Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	Utilisation industrielle. Utilisation intérieure. Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,027 kg/jour. Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,027 kg/jour. Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,05.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %).
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :	Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard). Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables. Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement. Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PROC8b, PROC10, PROC13

Nom du FDS: Kalama* Cyprinal

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 Worker TRA v3. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Estimation d'exposition:

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique	Cutanée	1,371 mg/kg bw/jour	0.62	PROC8b, PROC13
Travailleur, durable, systémique	Inhalation	4.264 mg/m3	0.321	PROC10
Travailleur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	N/A	0.895	PROC13
Travailleur, durable, locale	Cutanée	0.2 mg/cm2	0.057	PROC13
Travailleur, durable, locale	Inhalation	4.264 mg/m3	0.321	PROC10

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC4

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.

Estimation d'exposition:

<u>Compartiment</u>	<u>PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0.0002506 mg/L	0.209	
Sédiment d'eau douce	0.006 mg/kg dw	0.148	
Eaux marines	0.00002464 mg/L	0.205	
Sédiment d'eau de marines	0.0005858 mg/kg dw	0.145	
Sols	0.0008481 mg/kg dw	0.12	
ITEU (STP)	0.002 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,0003829 mg/m3 / 0,0007436 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Durée : PROC1, PROC2, PROC4, PROC7, PROC8b, PROC10: <8 heures/jour. PROC3, PROC5, PROC13 : < 4 heures/jour. Protection dermique : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8b, PROC13 : Non (Efficacité dermique : 0 %). PROC7, PROC10 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %). Ventilation locale : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8b, PROC13 : Non requis. PROC7 : oui (efficacité de 95 %).

Environnement: Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (5): Utilisation par des travailleurs professionnels - Professional end- use of washing and cleaning products

1. Scénario d'exposition (5)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par des travailleurs professionnels - Professional end- use of washing and cleaning products

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU0

Catégorie de produit (PC) : PC35

Catégorie de processus (PROC) : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable. Utilisation des substances dans un système confiné de haute intégrité, présentant un faible potentiel d'expositions, p. ex. tout échantillonnage à l'aide de systèmes en boucle fermée.

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. Processus continu, mais dont la philosophie de conception ne vise pas spécifiquement la minimisation des émissions. Il n'est pas de haute intégrité et une exposition occasionnelle se

produira p. ex. lors de l'entretien, de l'échantillonnage et des freinages des équipements.

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. Utilisation lors de la fabrication par lots d'un produit chimique présentant une possibilité importante d'exposition, p. ex. pendant la charge, l'échantillonnage ou le déversement de matière et lorsqu'une exposition est probable en raison de la nature de la conception.

PROC8a Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations non spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC8b Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Étalement à faible énergie des revêtements par exemple. Y compris le nettoyage de surfaces. Les substances peuvent être inhalées sous forme de vapeurs et la peau peut entrer en contact avec des gouttelettes, des éclaboussures, lors d'un essuyage et de la manipulation de surfaces traitées.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, produits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage. Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols. L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles avancés de l'exposition.

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage. Opérations de trempage. Traitement d'articles par trempage, versage, immersion, imbibition, dégorgement ou imprégnation de substances, y compris formage à froid ou matrice type résine. Inclut la manipulation d'objets traités (p. ex. après teinture, galvanisation). La substance est appliquée sur une surface par des techniques à faible énergie comme le trempage de l'article dans un bain ou le versage d'une préparation sur une surface.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

Explications supplémentaires:

Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Application professionnelle.

Scénario d'exposition générique : IFRA GES 4 (IU4).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:	Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance : Jusqu'à 1%. Etat physique : liquide.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	Durée : - PROC1, PROC2, PROC4, PROC8b : <8 heures/jour. - PROC3, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13 : < 4 heures/jour. - PROC11 : <1 heure/jour.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Surface cutanée exposée : - PROC1 : 240 cm ² (une main, paume uniquement). - PROC2, PROC4, PROC13 : 480 cm ² (deux mains, paume uniquement). - PROC8a, PROC8b, PROC10 : 960 cm ² (deux mains). - PROC11: 1500 cm ² (deux mains et les poignets supérieur).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Lieu : Utilisation intérieure. Domaine Utilisation professionnelle. Température de procédé (pour le liquide) : <= 40 °C.

Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	<p>Ventilation générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC1, PROC2, PROC4, PROC10, PROC11, PROC13 : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %. - PROC8b : Bonne ventilation générale (renouvellement d'air de 3-5 volumes par heure) : 30 %. - PROC8a : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %. <p>Confinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC1 : Système fermé (contact minimal lors des opérations de routine). - PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC4, PROC8b : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13b : Non. <p>Ventilation locale : Non requis.</p> <p>Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : De base.</p>
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:	<p>Protection respiratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 : Non nécessaire. - PROC11 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %). <p>Protection dermique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13: Non (Efficacité dermique : 0 %). - PROC10 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %). - PROC11: Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	<p>Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.</p> <p>Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.</p> <p>Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.</p> <p>Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.</p> <p>Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.</p> <p>Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.</p> <p>Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.</p>
2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Généralités:	Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.
Caractéristiques du produit:	Etat physique : liquide. Pression de vapeur : <0,5 kPa.
Quantités utilisées:	Usage quotidien à grande dispersion : 0,0000275 tonne/jour. Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Utilisation avec dispersion importante.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	Utilisation professionnelle. Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,027 kg/jour. Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %). Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables. Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.
Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 Worker TRA v3. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Estimation d'exposition:

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique	Cutanée	1,371 mg/kg bw/jour	0.62	PROC8a, PROC8b, PROC13
Travailleur, durable, systémique	Inhalation	9.137 mg/m3	0.687	PROC10
Travailleur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	N/A	0.943	PROC11
Travailleur, durable, locale	Cutanée	0.2 mg/cm2	0.057	PROC13
Travailleur, durable, locale	Inhalation	9.137 mg/m3	0.687	PROC10

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC8a

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.

Estimation d'exposition:

<u>Compartiment</u>	<u>PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0.0002506 mg/L	0.209	
Sédiment d'eau douce	0.006 mg/kg dw	0.148	
Eaux marines	0.00002464 mg/L	0.205	
Sédiment d'eau de marines	0.0005858 mg/kg dw	0.145	
Sols	0.0007749 mg/kg dw	0.109	
ITEU (STP)	0.002 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,000002104 mg/m3 / 0,00001971 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé:

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Durée : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8b : <8 heures/jour. PROC3, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC13 : < 4 heures/jour. PROC11 : <1 heure/jour. Protection dermique : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13: Non (Efficacité dermique : 0 %). PROC10 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %). PROC11: Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %). Protection respiratoire : PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 : Non nécessaire. PROC11 : Oui (Respirateur avec une valeur APF de 10) (Efficacité par inhalation : 90 %). Concentration de la substance : Jusqu'à 1%.

Environnement:

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (6): Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage (à l'intérieur)

1. Scénario d'exposition (6)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage (à l'intérieur)

Nom du FDS: Kalama* Cyprinal

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC35

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

Explications supplémentaires:

Utilisations par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soin personnel, les parfums et les fragrances. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

Application à destination des consommateurs.

Scénario d'exposition générique : IFRA GES 6 (IU6).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités:	Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance dans le mélange : Jusqu'à 0,001 g/g. Etat physique : liquide.
Quantités utilisées:	Quantités appliquées pour chaque utilisation : 50 g.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	La durée couvre l'exposition jusqu'à : 60 minutes/utilisation. Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation : jusqu'à 1 fois/jour; 365 fois/an.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Surface cutanée exposée : Mains. Facteur de transfert dermique = 1.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit:	Etat physique : liquide. Pression de vapeur : <0,5 kPa.
Quantités utilisées:	Usage quotidien à grande dispersion : 0,00002475 tonne/jour. Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Utilisation avec dispersion importante.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	Utilisation intérieure. Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,025 kg/jour. Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %). Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables. Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PC35

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 Consumer TRA v3.

Estimation d'exposition:

	Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR	Remarques
Consommateur, durable, systémique	Cutanée	0,143 mg/kg bw/jour	0.129	
Consommateur, durable, systémique	Inhalation	0.156 mg/m3	0.048	
Consommateur, durable, systémique	Orale	0 mg/kg bw/jour	<0,01	
Consommateur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	N/A	0.177	
Consommateur, durable, locale	Inhalation	0.156 mg/m3	0.048	

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC8a

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.

Estimation d'exposition:

Compartment	PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0.0002336 mg/L	0.195	
Sédiment d'eau douce	0.006 mg/kg dw	0.138	
Eaux marines	0.00002293 mg/L	0.191	
Sédiment d'eau de marines	0.0005453 mg/kg dw	0.135	
Sols	0.0006992 mg/kg dw	0.098	
ITEU (STP)	0.002 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,000002102 mg/m3 / 0,00001839 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement: Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (7): Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage (à l'extérieur)

1. Scénario d'exposition (7)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de lavage et de nettoyage (à l'extérieur)

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC35

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

Nom du FDS: Kalama* Cyprinal

ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation extérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public ou les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiants, dégivrants, détergents), les solvants dans les peintures et colles.

Explications supplémentaires:

Utilisations par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soin personnel, les parfums et les fragrances. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

Application à destination des consommateurs.

Scénario d'exposition générique : IFRA GES 6 (IU6).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités:	Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance dans le mélange : Jusqu'à 0,001 g/g. Etat physique : liquide.
Quantités utilisées:	Quantités appliquées pour chaque utilisation : 50 g.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	La durée couvre l'exposition jusqu'à : 60 minutes/utilisation. Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation : jusqu'à 1 fois/jour; 365 fois/an.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Surface cutanée exposée : Mains. Facteur de transfert dermique = 1.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit:	Etat physique : liquide. Pression de vapeur : <0,5 kPa.
Quantités utilisées:	Usage quotidien à grande dispersion : 0,00000275 tonne/jour. Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Utilisation avec dispersion importante.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	Utilisation en extérieur. Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,003 kg/jour. Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,20.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %). Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables. Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PC35

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 Consumer TRA v3.

Estimation d'exposition:

<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
--------------------------	-----------------------------------	------------	------------------

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Consommateur, durable, systémique	Cutanée	0,143 mg/kg bw/jour	0.129	
Consommateur, durable, systémique	Inhalation	0.156 mg/m3	0.048	
Consommateur, durable, systémique	Orale	0 mg/kg bw/jour	<0,01	
Consommateur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	N/A	0.177	
Consommateur, durable, locale	Inhalation	0.156 mg/m3	0.048	

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC8a, PROC8d

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.

Estimation d'exposition:

<u>Compartment</u>	<u>PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0.00009742 mg/L	0.081	
Sédiment d'eau douce	0.002 mg/kg dw	0.057	
Eaux marines	0.000009314 mg/L	0.078	
Sédiment d'eau de marines	0.0002215 mg/kg dw	0.055	
Sols	0.00009345 mg/kg dw	0.013	
ITEU (STP)	0.0001703 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,000002091 mg/m3 / 0,00000782 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement: Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (8): Use by professional workers - Professional use of polishes and wax blends

1. Scénario d'exposition (8)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Use by professional workers - Professional use of polishes and wax blends

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de secteur d'utilisation (SU) : SU0

Catégorie de produit (PC) : PC31

Catégorie de processus (PROC) : PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11.

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Liste des désignations des scénarios de travailleur de contribution et PROC correspondants:

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée. Processus continu, mais dont la philosophie de conception ne vise pas spécifiquement la minimisation des émissions. Il n'est pas de haute intégrité et une exposition occasionnelle se produira p. ex. lors de l'entretien, de l'échantillonnage et des freinages des équipements.

PROC8a Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations non spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC8b Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces

derniers, dans des installations spécialisées. Échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, déversement, ensachage dans des installations spécialisées. Il faut s'attendre à une exposition liée à la formation de poussières, vapeurs, aérosols ou débordements et au nettoyage des équipements.

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau. Étalement à faible énergie des revêtements par exemple. Y compris le nettoyage de surfaces. Les substances peuvent être inhalées sous forme de vapeurs et la peau peut entrer en contact avec des gouttelettes, des éclaboussures, lors d'un essuyage et de la manipulation de surfaces traitées.

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, produits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage. Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols. L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles avancés de l'exposition.

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

Explications supplémentaires:

Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Application professionnelle.

Scénario d'exposition générique : IFRA GES 5 (IU5).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:	Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées. Fumer, manger et boire sont interdits sur le lieu de travail. Les liquides renversés sont nettoyés immédiatement.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance : Jusqu'à 1%. Etat physique : liquide.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	Durée : - PROC2, PROC8b : <8 heures/jour. - PROC3, PROC5, PROC8a, PROC10 : < 4 heures/jour. - PROC11 : <1 heure/jour.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Surface cutanée exposée : - PROC2 : 480 cm ² (deux mains, paume uniquement). - PROC8a, PROC8b, PROC10 : 960 cm ² (deux mains). - PROC11: 1500 cm ² (deux mains et les poignets supérieur).
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des travailleurs:	Lieu : Utilisation intérieure. Domaine Utilisation professionnelle. Température de procédé (pour le liquide) : <= 40 °C.
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Ventilation générale : - PROC2, PROC10 : Ventilation générale de base (renouvellement d'air de 1-3 volumes par heure) : 0 %. - PROC8b : Bonne ventilation générale (renouvellement d'air de 3-5 volumes par heure) : 30 %. - PROC8a, PROC11 : Ventilation générale étendue (renouvellement d'air de 5-10 volumes par heure) : 70 %. Confinement : - PROC2 : Procédé continu fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC8b : Procédé semi-fermé avec exposition occasionnelle contrôlée. - PROC8a, PROC10, PROC11b : Non. Ventilation locale : Non requis. Système de gestion d'hygiène et sécurité au travail : De base.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé:	Protection respiratoire : Non requis. Protection dermique : - PROC2, PROC8a, PROC8b: Non (Efficacité dermique : 0 %). - PROC10 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %). - PROC11: Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %).

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	<p>Les normes d'hygiène professionnelle en vigueur sont appliquées.</p> <p>Les opérations/tâches manuelles doivent être limitées au strict minimum.</p> <p>Les éclaboussures et le renversement de liquide sont à éviter.</p> <p>Le contact avec des outils et des objets contaminés doit être évité.</p> <p>Nettoyage régulier des équipements et du lieu de travail.</p> <p>Formation du personnel aux pratiques métier recommandées.</p> <p>Supervision en place pour veiller à l'application des mesures de réduction des risques et au respect des conditions d'exploitation.</p>
---	--

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:	Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.
Caractéristiques du produit:	Etat physique : liquide. Pression de vapeur : <0,5 kPa.
Quantités utilisées:	Usage quotidien à grande dispersion : 0,000006875 tonne/jour. Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Utilisation avec dispersion importante.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	Utilisation professionnelle. Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,007 kg/jour. Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %). Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables. Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PROC8a, PROC8b, PROC10

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 Worker TRA v3. Seules les valeurs les plus élevées sont présentées ici.

Estimation d'exposition:

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Travailleur, durable, systémique	Cutanée	1,371 mg/kg bw/jour	0.62	PROC8a, PROC8b
Travailleur, durable, systémique	Inhalation	9.137 mg/m3	0.687	PROC10
Travailleur, durable, locale	Cutanée	0.1 mg/cm2	0.029	PROC8a, PROC8b
Travailleur, durable, locale	Inhalation	9.137 mg/m3	0.687	PROC10
Travailleur, durable, locale	Des voies d'exposition combinées	N/A	0.941	PROC8b

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC8a

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.

Estimation d'exposition:

<u>Compartment</u>	<u>PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
--------------------	------------	------------	------------------

Compartiment	PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0.000123 mg/L	0.103	
Sédiment d'eau douce	0.003 mg/kg dw	0.072	
Eaux marines	0.00001187 mg/L	0.099	
Sédiment d'eau de marines	0.0002822 mg/kg dw	0.07	
Sols	0.000207 mg/kg dw	0.029	
ITEU (STP)	0.0004258 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,000002093 mg/m3 / 0,000009802 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé:	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Durée : PROC2, PROC8b : <8 heures/jour. PROC3, PROC5, PROC8a, PROC10 : < 4 heures/jour. PROC11 : <1 heure/jour. Protection dermique : PROC2, PROC8a, PROC8b: Non (Efficacité dermique : 0 %). PROC10 : Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374) (Efficacité dermique : 80 %). PROC11: Oui (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 avec formation de base des salariés) (Efficacité dermique : 90 %). Concentration de la substance : Jusqu'à 1% .
Environnement:	Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (9): Consumer use - Consumer end-use of polishes and wax blends

1. Scénario d'exposition (9)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Consumer use - Consumer end-use of polishes and wax blends

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC31

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

Explications supplémentaires:

Utilisations par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soin personnel, les parfums et les fragrances. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

Application à destination des consommateurs.

Scénario d'exposition générique : IFRA GES 9 (IU9).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités:	Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.
Caractéristiques du produit:	Concentration de la substance dans le mélange : Jusqu'à 0,001 g/g. Etat physique : liquide.
Quantités utilisées:	Quantités appliquées pour chaque utilisation : 550 g.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition:	La durée couvre l'exposition jusqu'à : 4 heures/utilisation. Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation : jusqu'à 1 fois/jour; 365 fois/an.

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Surface cutanée exposée : Mains. Facteur de transfert dermique = 1.
2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit:	Etat physique : liquide. Pression de vapeur : <0,5 kPa.
Quantités utilisées:	Usage quotidien à grande dispersion : 0,000006875 tonne/jour. Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Utilisation avec dispersion importante.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,007 kg/jour. Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %). Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables. Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PC31
Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 Consumer TRA v3.
Estimation d'exposition:

	Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR	Remarques
Consommateur, durable, systémique	Cutanée	0,143 mg/kg bw/jour	0.129	
Consommateur, durable, systémique	Inhalation	0.809 mg/m3	0.247	
Consommateur, durable, systémique	Orale	0 mg/kg bw/jour	<0,01	
Consommateur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	N/A	0.376	
Consommateur, durable, locale	Inhalation	0.809 mg/m3	0.247	

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC8a
Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.
Estimation d'exposition:

Compartiment	PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0.000123 mg/L	0.103	
Sédiment d'eau douce	0.003 mg/kg dw	0.072	
Eaux marines	0.00001187 mg/L	0.099	
Sédiment d'eau de marines	0.0002822 mg/kg dw	0.07	
Sols	0.000207 mg/kg dw	0.029	

Compartiment	PEC	RCR	Remarques
ITEU (STP)	0.0004258 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,000002093 mg/m3 / 0,000009802 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Santé: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Environnement: Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (10): Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air

1. Scénario d'exposition (10)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de produits de traitement de l'air

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC3
Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

Explications supplémentaires:

Utilisations par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soin personnel, les parfums et les fragrances. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

Application à destination des consommateurs.

Scénario d'exposition générique : IFRA GES 7 (IU7).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités: Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

Caractéristiques du produit: Concentration de la substance dans le mélange :
- Produits d'entretien de l'air (aérosols) : Jusqu'à 0,002 g/g.
- Produits d'entretien de l'air, action continue (solide et liquide) : Jusqu'à 0,05 g/g.
Etat physique : liquide.

Quantités utilisées: Quantités appliquées pour chaque utilisation : 50 g.

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition: La durée couvre l'exposition jusqu'à : 8 heures/utilisation.
Fréquence - couvre les fréquences d'utilisation : jusqu'à 1 fois/jour; 365 fois/an.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit: Etat physique : liquide.
Pression de vapeur : <0,5 kPa.

Quantités utilisées: Usage quotidien à grande dispersion : 0,000066 tonne/jour.
Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation: Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,066 kg/jour. Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %). Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables. Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Santé

Informations sur un scénario de contribution (1): PC3

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 Consumer TRA v3.

Estimation d'exposition:

	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Estimation de l'exposition</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Consommateur, durable, systémique	Cutanée	0 mg/kg bw/jour	<0,01	
Consommateur, durable, systémique	Inhalation	2.155 mg/m3	0.659	
Consommateur, durable, systémique	Orale	0 mg/kg bw/jour	<0,01	
Consommateur, durable, systémique	Des voies d'exposition combinées	N/A	0.659	
Consommateur, durable, locale	Inhalation	2.155 mg/m3	0.659	

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC8a

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.

Estimation d'exposition:

<u>Compartiment</u>	<u>PEC</u>	<u>RCR</u>	<u>Remarques</u>
Eaux douces	0.000489 mg/L	0.408	
Sédiment d'eau douce	0.012 mg/kg dw	0.288	
Eaux marines	0.00004847 mg/L	0.404	
Sédiment d'eau de marines	0.001 mg/kg dw	0.285	
Sols	0.002 mg/kg dw	0.258	
ITEU (STP)	0.004 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,000002123 mg/m3 / 0,00003821 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition	
Santé:	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser la dose moyenne dérivée sans effet DN(M)EL quand les mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation détaillées à la Section 2 sont appliquées. Quand d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.
Environnement:	Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (11): Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de biocides (à l'intérieur)

1. Scénario d'exposition (11)

Titre abrégé du scénario d'exposition:
Utilisation par le grand public - Utilisation par le grand public de biocides (à l'intérieur)

Liste des descriptions d'utilisation:
Catégorie de produit (PC) : PC8
Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:
ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

Explications supplémentaires:
Utilisations par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soin personnel, les parfums et les fragrances. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.
Application à destination des consommateurs.
Scénario d'exposition générique : IFRA GES 8 (IU8).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités: Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit: Etat physique : liquide.
Pression de vapeur : <0,5 kPa.

Quantités utilisées: Usage quotidien à grande dispersion : 0,00000275 tonne/jour.
Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation: Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques: Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement: Utilisation intérieure.
Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.
Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.
Débit de rejet local : 0,003 kg/jour.
Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales: Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %).
Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer : Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.
Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque)
(Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC8a
 Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.
 Estimation d'exposition:

Compartiment	PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0.00009742 mg/L	0.081	
Sédiment d'eau douce	0.002 mg/kg dw	0.057	
Eaux marines	0.000009314 mg/L	0.078	
Sédiment d'eau de marines	0.0002215 mg/kg dw	0.055	
Sols	0.00009345 mg/kg dw	0.013	
ITEU (STP)	0.0001703 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,000002091 mg/m3 / 0,00000782 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement: Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (12): Consumer use - Consumer end-use of biocides (Outdoors)

1. Scénario d'exposition (12)

Titre abrégé du scénario d'exposition:
 Consumer use - Consumer end-use of biocides (Outdoors)

Liste des descriptions d'utilisation:
 Catégorie de produit (PC) : PC8
 Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a, ERC8d

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:
 ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.
 ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation extérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public ou les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiants, dégivrants, détergents), les solvants dans les peintures et colles.

Explications supplémentaires:
 Utilisations par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soin personnel, les parfums et les fragrances. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.
 Application à destination des consommateurs.
 Scénario d'exposition générique : IFRA GES 8 (IU8).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités: Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit:	Etat physique : liquide. Pression de vapeur : <0,5 kPa.
Quantités utilisées:	Usage quotidien à grande dispersion : 0,00000275 tonne/jour. Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Utilisation avec dispersion importante.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).
Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:	Utilisation en extérieur. Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00. Débit de rejet local : 0,003 kg/jour. Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,20.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:	Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %). Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables. Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque) (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.
Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:	Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC8a, PROC8d

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.

Estimation d'exposition:

Compartiment	PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0.00009742 mg/L	0.081	
Sédiment d'eau douce	0.002 mg/kg dw	0.057	
Eaux marines	0.000009314 mg/L	0.078	
Sédiment d'eau de marines	0.0002215 mg/kg dw	0.055	
Sols	0.00009345 mg/kg dw	0.013	
ITEU (STP)	0.0001703 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,000002091 mg/m3 / 0,00000782 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement: Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (13): Use by professional workers - Professional end-use of cosmetics

1. Scénario d'exposition (13)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Use by professional workers - Professional end-use of cosmetics

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC28, PC39

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

Explications supplémentaires:

Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

Application professionnelle.

Scénario d'exposition générique : IFRA GES 10 (IU10).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Généralités:

Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Généralités:

Toutes les mesures de réduction des risques appliquées doivent également se conformer avec toutes les réglementations locales pertinentes.

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : <0,5 kPa.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000006875 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.

Débit de rejet local : 0,007 kg/jour.

Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %).

Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque)

(Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut.

Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC8a

Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.

Nom du FDS: Kalama* Cyprinal

Estimation d'exposition:

Compartiment	PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0.000123 mg/L	0.103	
Sédiment d'eau douce	0.003 mg/kg dw	0.072	
Eaux marines	0.00001187 mg/L	0.099	
Sédiment d'eau de marines	0.0002822 mg/kg dw	0.07	
Sols	0.000207 mg/kg dw	0.029	
ITEU (STP)	0.0004258 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,000002093 mg/m3 / 0,000009802 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement: Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.

Scénario d'exposition (14): Consumer use - Consumer end-use of cosmetics

1. Scénario d'exposition (14)

Titre abrégé du scénario d'exposition:

Consumer use - Consumer end-use of cosmetics

Liste des descriptions d'utilisation:

Catégorie de produit (PC) : PC28, PC39

Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC) : ERC8a

Désignation du scénario environnemental de contribution et ERC correspondant:

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégivrant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols.

Explications supplémentaires:

Utilisations par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soin personnel, les parfums et les fragrances. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

Application à destination des consommateurs.

Scénario d'exposition générique : IFRA GES 10 (IU10).

Pour plus d'informations sur les descriptions d'utilisation standardisées, reportez-vous aux directives de l'AEPC (Agence européenne des produits chimiques) concernant les informations requises et l'évaluation de la sécurité chimique, au chapitre R.12 relatif au système de description (http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_r12_en.pdf).

2. Les conditions d'utilisations affectant l'exposition

2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Généralités:

Pour les produits cosmétiques et de soin personnel, l'évaluation des risques est uniquement requise pour l'environnement selon REACH, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.

2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit:

Etat physique : liquide.

Pression de vapeur : <0,5 kPa.

Quantités utilisées:

Usage quotidien à grande dispersion : 0,000006875 tonne/jour.

Pourcentage du tonnage utilisé à l'échelle régionale : 10 %.

Fréquence et durée de l'utilisation:

Utilisation avec dispersion importante.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Débit de réception des eaux de surface : >= 18 000 m3/jour (par défaut).

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement:

Fraction rejetée dans l'air par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.
 Proportion de rejet dans les eaux usées par le procédé (rejet initial) : 1,00; (rejet final): 1,00.
 Débit de rejet local : 0,007 kg/jour.
 Proportion de rejet dans le sol par suite du processus (rejet final) : 0,0.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:

Utilisation des boues sèches pour les sols agricoles : oui (par défaut).

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales:

Station municipale d'épuration : oui (efficacité=87,61 %).
 Taille de l'usine de traitement des eaux usées municipales : >=2000 m3/j (ville standard).

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.
 Considérations particulières sur le traitement des eaux usées : Non (faible risque)
 (Évaluation basée sur ERC démontrant le contrôle du risque avec des conditions par défaut. Faible risque supposé pour la phase de durée de vie des déchets. L'élimination des déchets selon la législation nationale/locale est suffisante.)

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

La récupération et le recyclage externes des déchets doivent respecter les législations locale et/ou nationale applicables.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques. Obligations non applicables conformément à l'article 37(4) de la réglementation REACH:

Toutes les mesures de gestion des risques utilisés doivent également se conformer à toutes les législations locale applicables.

3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Environnement

Informations sur un scénario de contribution (2): ERC8a
 Méthode d'estimation d'exposition: CHESAR V2.2 - EUSES v2.1.
 Estimation d'exposition:

Compartiment	PEC	RCR	Remarques
Eaux douces	0.000123 mg/L	0.103	
Sédiment d'eau douce	0.003 mg/kg dw	0.072	
Eaux marines	0.00001187 mg/L	0.099	
Sédiment d'eau de marines	0.0002822 mg/kg dw	0.07	
Sols	0.000207 mg/kg dw	0.029	
ITEU (STP)	0.0004258 mg/L	<0,01	
Homme par l'environnement	0,000002093 mg/m3 / 0,000009802 mg/kg bw/jour	<0.01 / <0.01	Inhalation / Orale
Homme par l'environnement - voies combinées	N/A	<0,01	

RCR=ratio de caractérisation des risques (PEC/PNEC ou estimation de l'exposition/DNEL) ; PEC = concentration prévisible dans l'environnement.

4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement:

Les règles se basent sur des hypothèses de conditions d'utilisation qui peuvent ne pas s'appliquer à tous les sites ; une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion du risque spécifiques du site. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être obtenue par des technologies sur site ou hors site, seules ou associées. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (par exemple RCRs > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité chimique spécifique du site sont indispensables.